



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION EN DATE DU 05/01/2023

Votre annonce n°22-148558 est maintenant prise en compte par la Direction de l'information légale et administrative.

Un accusé réception vous sera envoyé par courriel pour confirmation de sa transmission ce jour à l'OPOCE.

Attention :

Cette annonce n'est plus modifiable.

Toute demande de correction ou d'annulation devra faire l'objet d'un avis rectificatif ou d'annulation après publication au BOAMP et au JOUE.

Les éventuelles corrections effectuées par le JOUE sur votre annonce avant publication ne pourront pas être prises en compte par le BOAMP. Dans ce cas, ces corrections devront faire l'objet d'un avis rectificatif publié au BOAMP.



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.

Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).

En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.

> Contact client

J24 Avis de concession appel d'offre Dir23

Département(s) de publication : **6, 13, 83**

Annonce No **22-148558**

I. II. III. IV. VI.

AVIS DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) NOM ET ADRESSES

Commune de Roquebrune sur Argens, rue Grande André Cabasse, Point(s) de contact : Sce Commande Publique, à l'attention de Y. GNERUCCI, 1^{er} Adjoint., 83520, Roquebrune-sur-Argens, F, Courriel : marchespublics@mairie-roquebrune-argens.fr, Code NUTS : FRL05

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.roquebrune.com/index.php/marches-publics>

Adresse du profil acheteur : <https://ville-roquebrune-argens.e-marchespublics.com>

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://ville-roquebrune-argens.e-marchespublics.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <https://ville-roquebrune-argens.e-marchespublics.com>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : CONCESSION DE SERVICES POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE ET L'EXPLOITATION PUBLICITAIRE DES ABRIS VOYAGEURS DE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

Numéro de référence :

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 79993100

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : Concession passée en application des articles R3126-1 du CCP et L1411-1 et R1411-1 du CGCT. Le titulaire assume la fourniture, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation publicitaire d'abris voyageurs avec 1 phase contractuelle initiale (équivalent tranche ferme - PI: 23 abris + 24 poubelles) et 3 phases optionnelles (équivalent tranches optionnelles - PO1 : 9 abris + 9 poubelles - PO2 : 7 abris + 7 poubelles - PO 3 : 2 abris + 2 poubelles). Les sites 21 - 32 et l'abri double de la gare intermodale pourront être dotés d'un abri " interactif". Il est demandé, en outre, un accès WIFI sur chaque abri sauf impossibilité technique dûment motivée.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 1 230 000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Abris, Mobilier urbain

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 34928400
 Descripteur supplémentaire :
 Code CPV principal : 44212321
 Descripteur supplémentaire :
 Code CPV principal : 45233293
 Descripteur supplémentaire :
 Code CPV principal : 79341000
 Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRL05

Lieu principal d'exécution :

II.2.4) **Description des prestations** : En plus des indications du paragraphe II.1.4 supra, il est précisé que la Commune souhaite que soient mis en place des abris reconditionnés à neuf. Le prestataire se rémunérera par l'exploitation publicitaire de 2 faces de 2 mètres carrés, dans un caisson éclairé, sur les abris positionnés en agglomération, sauf impossibilité technique. En contrepartie, il versera une redevance annuelle fixe par phase contractuelle (initiale et optionnelles) dont il proposera le montant dans son offre. Il sera toutefois exonéré du paiement de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure. Pour davantage de détails, il convient de retirer le dossier de consultation.

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous

1. Valeur technique - 50 %
2. Montant de la redevance - 35 %
3. Valeur environnementale - 15 %

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 1 230 000 euros

II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 180

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) **Informations complémentaires** : Les variantes ne sont pas acceptées. La réponse doit porter sur toutes les phases contractuelles d'exécution (phases initiale et optionnelles).

Mots descripteurs : Abris, Mobilier urbain

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) **Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Voir l'article 4.1.1 du règlement de la consultation

III.1.2) **Capacité économique et financière**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Voir l'article 4.1.2 du règlement de la consultation

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) **Capacité technique et professionnelle**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Voir l'article 4.1.3 du règlement de la consultation

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) **Informations sur les concessions réservées**

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) **Information relative à la profession**

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) **Conditions d'exécution de la concession** :

Délais d'installation des abris : PO1 : 90 jours calendaires (jc) - PO2 : 45 jc - PO3 : 60 jc. Délai d'affermissement à compter de la notification du contrat : PO1 et PO2 : 5 ans ; PO3 : 7 ans. Le non-affermissement n'ouvre droit à aucune indemnité. Délais d'intervention : -Remplacement des glaces et réparations légères : 24 heures ; -Réparation lourde : 15 jc ; -Nettoyage : au minimum 1 fois par mois ou sous 24 heures à compter du signalement par l'autorité concédante. Délai de dépose en fin de contrat : 30 jc. La concession vaut autorisation d'occupation du domaine public mais ne confère aucun droit réel. Le concessionnaire est propriétaire de ses abris et il les reprendra en fin de contrat. Il se rémunère seulement sur les faces publicitaires en agglomération. La Commune pourra disposer de 2 faces par quartier en agglomération en plus des faces hors agglomération. Voir les autres conditions d'exécution dans le dossier de consultation.

III.2.3) **Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession**

III.2.4) **Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.8) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) **Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres**

8 mars 2023 - 12:00

IV.2.4) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation** :

français

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

*L'Autorité concédante impose la transmission des plis par voie électronique. Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde dans les conditions prévues au règlement de la consultation (Rc). Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au RC seront pas ouverts ni retenus. *Les candidats répondent par voie dématérialisée en remettant en un seul envoi contenant leur candidature ET leur offre selon les modalités prévues au règlement de consultation et pour la date figurant sur la page de garde dudit règlement (procédure ouverte) *L'Autorité concédante se réserve le droit de négocier avec un ou plusieurs

candidats admis à présenter une offre. Il ne sera pas nécessairement recouru à la négociation s'il s'avère qu'une offre est acceptable en l'état sans négociation. En cas de négociation, elle pourrait se dérouler en plusieurs tours successifs, et être organisée avec un ou plusieurs candidats invités à négocier, par l'autorité habilitée à signer la convention, dans les conditions prévues par les articles L3124-1, L3121-1 et R3124-1 du CCP et L1411-1 et L1411-5 du CGCT. *Date prévisionnelle de début d'exécution : 01.07.2023. *Délai de validité des offres : 300 jours à compter de la date limite de réception des offres. *Sélection des candidatures : Outre la production des pièces réclamées au titre des articles R3123-16 à R3123-21 du CCP et le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail, les critères de sélection des candidatures sont les suivants, sans pondération ni hiérarchisation : -Les garanties économiques et financières ; -les garanties professionnelles et techniques, *L'Attribution pourra donner lieu à signature manuscrite

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Toulon, 5, Rue Racine, 83000, Toulon, F

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :**VI.4.3) Introduction de recours :****VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

Tribunal administratif de Toulon, 5, Rue Racine, 83000, Toulon, F

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

5 janvier 2023

Eléments de facturation :

Classe de profil : Commune

Siret : 21830107500014

Libellé de la facture : Commune de Roquebrune sur Argens Hotel de Ville Direction des Finances Rue Grande André Cabasse, F-83520 Roquebrune-sur-Argens.

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 8 mars 2023

Objet de l'avis : concession de services pour la fourniture, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation publicitaire des abris voyageurs de la commune de Roquebrune-sur-argens

Nom de l'organisme : Commune de Roquebrune sur Argens

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun



ACCR4318487



> Informations légales

